DOCUMENT 4 : Formation et Développement des Compétences

4.1. Plan de Développement des Compétences

• Chaque année, un plan de formation est mis en place pour favoriser l'évolution professionnelle des salariés.

4.2. Formations Obligatoires

- Sécurité : Formations SST, risques incendie.
- Diversité : Sensibilisation à l'égalité et lutte contre les discriminations.

4.3. Formations Continues et CPF

• Les salariés peuvent mobiliser leur CPF (Compte Personnel de Formation) via www.moncompteformation.gouv.fr.

4.4. Évaluation des Compétences

 Des évaluations annuelles sont effectuées via l'outil d'évaluation interne : www.evaluation-competences.com.

4.5. Contacts Formation

• Responsable Formation : Jean Lefèvre – jean.lefevre@fictifrh.com.